ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la sécurité et de la justice DSJ
Sicherheits- und Justizdirektion SJD

Grand-Rue 27, 1701 Fribourg

T +41 026 305 14 03, F +41 026 305 14 08
www.fr.ch/dsj

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 2 septembre 2011

Seules les paroles prononcées font foi

Conférence de presse sur le projet de loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales

Exposé du Président du Conseil d'Etat Erwin Jutzet, Directeur de la sécurité et de la justice

Mesdames, Messieurs,

Les récents événements qui se sont déroulés sur la scène internationale – la famine en Somalie, les guerres civiles en Afrique du Nord ou les catastrophes climatiques qui laissent des milliers de gens sans toit, ni nourriture – ne peuvent pas nous laisser indifférents à la souffrance humaine.

Dans un monde de plus en plus interdépendant, nous avons tout un chacun une responsabilité envers les plus démunis. Premièrement en tant qu'individu, en réalisant que nous sommes chanceux de vivre dans un pays tel que la Suisse ; et deuxièmement en tant qu'Etat bien portant, en apportant un soutien économique et logistique aux pays en développement.

La Suisse est d'ailleurs traditionnellement reconnue pour sa compétence et son investissement dans la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales. Les valeurs humanistes qu'elle défend jouent un rôle important dans la politique internationale suisse et pour les citoyens. Associés aux vertus que sont le suivi, le professionnalisme et la neutralité, ce souci fondamental a permis à la coopération suisse d'acquérir une renommée internationale. De plus, avec son économie forte, sa capacité d'innovation et ses réseaux internationaux, la Suisse détient de nombreux atouts pour contribuer activement à façonner un avenir durable sur la planète.

Dès le XVIe siècle, la Suisse s'est forgé cette réputation en devenant une terre d'accueil pour les religieux et les opposants politiques persécutés. Puis au XIXe Henri Dunant a créé le Comité international de la croix rouge (CICR), qui est la plus ancienne organisation humanitaire existante. Il a ainsi inauguré la création de plusieurs autres fondations œuvrant pour la promotion de la paix dans le monde et un meilleur partage des biens entre les individus.

Le contexte a évolué depuis la fondation du CICR et les enjeux de la coopération au développement aussi. Alors qu'après la deuxième guerre mondiale, les pays du Nord pensaient que les pays en développement devaient adopter les modes économiques, sociaux, culturels et politiques du monde occidental, ils cherchent aujourd'hui à établir des principes de bonne

gouvernance pour réduire les obstacles au développement dans ces pays. Il ne s'agit plus de développer les pays du Sud, mais de coopérer avec eux pour contribuer à les rendre en mesure d'assurer leur développement par leurs propres forces.

Il faut en outre distinguer la coopération au développement et l'aide humanitaire. En effet, la première signifie que l'on s'engage à coopérer avec les pays du Sud, sur le long terme, en leur apportant une expertise et un savoir faire, afin que les populations de ces pays puissent atteindre un niveau de vie décent. Tandis que l'aide d'urgence consiste à soutenir, en général financièrement, les pays ou régions qui traversent une grave crise politique, écologique ou humaine et qui nécessite une aide rapide et ciblée.

Dans un monde en constante globalisation, il est aujourd'hui de notre intérêt de promouvoir la paix et la sécurité. Par ailleurs, un tel monde ouvre aussi des perspectives nouvelles pour notre économie et accroît notre prospérité.

Bien que la coopération au développement soit traditionnellement du ressort de la Confédération, de plus en plus de cantons s'y impliquent. Ils apportent leur contribution et leur soutien aux pays en développement par les compétences qui leurs sont propres.

Ainsi, le canton de Fribourg dispose d'un savoir-faire spécifique notamment en ce qui concerne la formation et de cohabitation interculturelle. La Direction de l'instruction publique (DICS) soutient la formation pour les pays en développement en offrant la possibilité à des réfugiés en formation d'effectuer leurs études à Fribourg par l'octroi de bourses d'étude. Fribourg possède aussi une riche expérience de la cohabitation entre différentes cultures linguistiques, et peut proposer un modèle pragmatique de cohabitation pacifique aux pays en proie à des conflits ethniques ou culturels.

Dans la Constitution de 2004, le canton s'est engagé à encourager l'aide humanitaire et la coopération au développement. Le projet de loi permet de mettre en œuvre cet engagement. Il définit le contenu et les modalités d'application de la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales. Il consacre également celles-ci comme un élément durable de la politique extérieure du canton et vise à faire connaître et à donner une assise plus large, dans les milieux politiques et dans l'opinion publique, à la politique cantonale à l'égard des pays en développement et des populations en situation de détresse, de misère et de pauvreté.

Ainsi, Fribourg a décidé de prendre part à la politique de solidarité, défendue par la Direction du développement et de la coopération (DDC) depuis 50 ans cette année. Les deux institutions vont d'ailleurs fêter ensemble cet anniversaire à l'occasion d'une soirée organisé à Fribourg le 16 septembre et célébrer le rôle important de la Suisse dans la coopération au développement.